

DOSSIER D'INFORMATIONS ET D'INSCRIPTION – EMIPO
Ecole de Musique Intercommunale du Pays d'Ornans



Parc de la Visitation
7, rue Édouard Bastide – 25290 Ornans
Téléphone : 09 77 37 66 02
E-mail : emipo@orange.fr

www.emipo.fr

 @EMIPO25

Année 2021/2022



Communauté de Communes
Loue Lison

SOMMAIRE

- Page 3 : Informations pratiques et Dates importantes
- Page 4 : Disciplines Enseignées
- Pages 5-6-7 : Cursus Pédagogique
- Page 8 : Planning des cours collectifs
- Page 9 à 12 : Dossier d'Inscription
- Page 13 : L'Equipe Pédagogique
- Page 14 : L'Association
- Page 15 : Tarification et Location

DATES IMPORTANTES

RÉUNION DE RENTRÉE

Mercredi 8 septembre 2021 à 18h00 – Ornans / C.A.L

JOURNÉES PORTES OUVERTES + Permanences

Découverte des instruments et ensembles enseignés et rencontre avec les enseignants de l'EMIPO
Samedi 4 septembre 2021 • de 14h00 à 17h00 • à Ornans / Visitation

PERIODE D'ESSAIS D'INSTRUMENTS POUR LES NOUVEAUX INSCRITS

Lundi 6 septembre au Samedi 2 octobre 2021 • à Ornans / La Visitation et à Tarcenay / Salle des fêtes

DEBUT DES COURS

Lundi 13 septembre 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi 13 Octobre 2021 – 20h00 – Ornans / C.A.L

STAGE D'ORCHESTRE

Dimanche 23 Août au Samedi 28 Août – 2021 - Ornans / C.A.L



RENSEIGNEMENTS

EMIPO

7 rue Edouard Bastide
25290 Ornans au Parc de la Visitation
09.77.37.66.02 / 06.47.37.00.51
emipo@orange.fr

JOURS ET HORAIRES DE PERMANENCES

Tous les mercredis de 14h00 à 18h00 (sauf pendant les vacances scolaires) • à Ornans / La Visitation
Tous les vendredis de 14h00 à 19h00 (sauf pendant les vacances scolaires) • à Ornans / La Visitation
Sur Rendez-Vous

CURSUS PÉDAGOGIQUE

CYCLE DÉCOUVERTE – 1 à 2 années – Sans Instrument

1^{ère} Année (5/6 ans)

Objectifs : développer sensibilité musicale et corporelle de l'enfant ; favoriser la créativité ; susciter la curiosité ; développer la curiosité, mémorisation ; se familiariser avec le vocabulaire spécifique.

- Temps hebdomadaire de cours : 45 min
- Cours collectif
- Á Ornans
- Durée : 1 an

2^{ème} Année (6/7 ans)

Objectifs : IDEM que 1^{ère} année + Découverte des instruments + Période essai d'instruments.

- Temps hebdomadaire de cours : 1h
- Cours collectif
- Période essai de 3 instruments 3^{ème} trimestre + choix d'instrument
- Visite de classes
- Á Ornans
- Durée : 1 an
- Facultatif : Participation au cours de Mini-Opéra

PÉRIODE PASSEPORT : ESSAI D'INSTRUMENT

- Assister aux portes ouvertes et réunion de rentrée (cf p.3)
 - Faire au maximum 3 choix d'instruments
- Cours d'essai d'instruments en face à face (30 min)
- Prendre rendez-vous avec les professeurs concernés

Période essai : du 7 septembre au 3 octobre 2020 pour intégrer le cycle 1

1^{er} CYCLE – 3 à 5 années

Objectifs du Cycle : Découverte des fondamentaux artistiques et d'un premier accès au geste instrumental ; travail de formation musicale, pratique vocale et instrumentale ; Acquisition d'une méthode de travail ; Comprendre un texte musical (structure, phrases, tonalité, vocabulaire spécifique) ; Interpréter un texte musical ; Développer l'écoute ; Découvrir le monde de l'orchestre ; Évaluation publique.

1^{ère} et 2^{ème} année (à partir de 7/8 ans)

- 30 min de Cours Individuel Instrumental
- 1h de Cours Collectif – Mini Opéra
- 1h de Cours Collectif – FM
- Durée : 2 à 3 ans

3^{ème} et 4^{ème} année (Fin de Cycle 1)

- 30 min de Cours Individuel Instrumental
- 1h de Cours Collectif – Orchestre Junior ou autre ensemble instrumental
- 1h de Cours Collectif – FM
- Durée : 2 ans à 3 ans

Participation à des projets ponctuels d'auditions, de concerts ou spectacles, vocaux ou instrumentaux

♦ L'obtention des 3 Unités de Valeurs (Formation Musicale – Pratique instrumentale – Pratique collective) est validée par un diplôme de Fin de 1^{er} cycle.

♦ Admission en 2^{ème} cycle après obtention de l'examen de fin de cycle 1

2^{ème} CYCLE – 3 à 5 années

Après deux années de 2^{ème} cycle, un bilan passerelle, mené par l'équipe pédagogique, détermine la suite du parcours de l'élève en fonction de ses attentes et de ses aptitudes à poursuivre soit en 2^e cycle traditionnel, soit en 2^e cycle personnalisé ou renforcé.

L'examen de fin de cycle détermine une entrée en 3^{ème} cycle ou une poursuite d'une année dans le cycle.

TRADITIONNEL – 4 à 5 années

- 30 min / (45 min l'année du brevet) de Cours Individuel Instrumental
 - 1 h 15 / 1 h 30 de Cours Collectif – FM
 - Participation à des projets ponctuels d'auditions, de concerts ou spectacles, vocaux ou instrumentaux
 - Participation ponctuelle ou régulière à un ensemble instrumental (de cuivres, de saxophones, de flûtes traversières, de clarinettes, de percussions, de violons...)
 - Participation à l'orchestre junior jusqu'en milieu de 2^{ème} cycle puis à l'Harmonie Municipale d'Ornans ou un autre ensemble instrumental
- ♦ L'obtention des 3 Unités de Valeurs (Formation Musicale – Pratique instrumentale – Pratique collective) est validée par un diplôme de Fin de 2^{ème} cycle (Brevet).

RENFORCÉ – 3 années

Sur proposition des professeurs, après validation de la direction et accord de l'élève et des parents.

Nombre limité de places.

- 45 min de Cours Individuel Instrumental
 - 1 h 15 / 1 h 30 de Cours Collectif – FM
 - Participation à des projets ponctuels d'auditions, de concerts ou spectacles, vocaux ou instrumentaux
 - Participation ponctuelle ou régulière à un ensemble instrumental (de cuivres, de saxophones, de flûtes traversières, de clarinettes, de percussions, de violons...)
 - Participation à l'orchestre junior jusqu'en milieu de 2^{ème} cycle puis à l'Harmonie Municipale d'Ornans
- ♦ L'obtention des 3 Unités de Valeurs (Formation Musicale – Pratique instrumentale – Pratique collective) est validée par un diplôme de Fin de 2^{ème} cycle (Brevet).

CURSUS PERSONNALISÉ

Projet personnalisé à la demande de l'élève et ou des parents, soumis à validation de la direction à partir de la 2^{ème} année de 2nd Cycle

Nombre limité de places.

- Projet de musique d'ensembles
 - Développer la créativité, l'autonomie
 - Dispense de FM ou de Pratique collective
- ♦ Cursus validé en interne par le fait d'organiser une prestation collective avec un programme varié en fin d'année

- ♦ Admission en 3^{ème} cycle après obtention de l'examen de fin de cycle 2 (Brevet)

3^{ème} CYCLE – 2 à 3 années

TRADITIONNEL	PERSONNALISÉ
<ul style="list-style-type: none"> • 1h30 Formation Musicale en cours collectif. • 1 h de Cours Instrumental Individuel. • Participation à des projets <u>ponctuels</u> d'auditions, de concerts ou spectacles, vocaux ou instrumentaux. • Participation ponctuelle ou régulière à un ensemble instrumental (de cuivres, de saxophones, de flûtes traversières, de clarinettes, de percussions, de violons...). • Participation à l'Harmonie Municipale d'Ornans ou un autre ensemble instrumental <p>♦ L'obtention des 3 Unités de Valeurs (Formation Musicale – Pratique instrumentale – Pratique collective) est validée par un diplôme de Fin de 3^{ème} Cycle (Diplôme de Fin d'Etudes Musicales).</p>	<p style="text-align: center;"><i>Projet personnalisé à la demande de l'élève et ou des parents, soumis à validation de la direction à partir de la 2^{ème} année de 2nd Cycle</i></p> <p style="text-align: center;"><u>Nombre de place limité.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 min de Cours Instrumental Individuel. • Participation à des projets <u>ponctuels</u> d'auditions, de concerts ou spectacles, vocaux ou instrumentaux. • Participation ponctuelle ou régulière à un ensemble instrumental (de cuivres, de saxophones, de flûtes traversières, de clarinettes, de percussions, de violons...). • Participation à l'Harmonie Municipale d'Ornans ou un autre ensemble instrumental <p>♦ Cycle validé par le fait d'organiser un concert avec un programme varié en fin d'année</p>

ADULTES - Instrumentistes

TRADITIONNEL (Suivre le principe des cycles)	PERSONNALISÉ
<ul style="list-style-type: none"> • 30 min de Cours Individuel Instrumental • 1h de Cours Collectif – FM Adultes • 1h de Cours Collectif – Atelier ou autre <u>ensemble instrumental ou Orchestre</u> • Á Ornans 	<ul style="list-style-type: none"> • 30 min de Cours Individuel Instrumental • 1h de Cours Collectif – Atelier ou autre <u>ensemble instrumental ou Orchestre</u> • Á Ornans

Informations : Pour faire partie de l'Atelier, avoir au moins deux années de pratique instrumentale.

ADULTES - Chanteurs

TRADITIONNEL

- 1h de Cours Collectif – FM Adules (facultatif)
- 2h de Cours Collectif – Diapason
- Á Ornans

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021-2022

À retourner **dûment complété et signé** soit par voie postale ou par mail, soit par dépôt dans la boîte de la porte se trouvant en face de celle du Trésor Public.

Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée du dossier :

- 1^{ère} Inscription (à rendre pour le 9 septembre 2021)
 Réinscription (à rendre pour le 21 juillet 2021)

ETAT CIVIL DE L'ÉLÈVE

Sexe : Masculin Féminin

Nom : Prénom :

(à compléter si 1^{ère} inscription ou changements de coordonnées, les autres pages merci de les remplir)

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél(s) : Fixe : Port :

E-mail (obligatoire) :

⚠ *Tout au long de l'année, les informations et factures sont exclusivement communiquées par e-mail*

Etablissement scolaire fréquenté à la rentrée 2021 :

Niveau scolaire à la rentrée 2021 :

Profession :

RENSEIGNEMENTS PARENTS A remplir si l'élève est mineur.

Parent référent (compte à facturer)

Nom et prénom :

Adresse (si différent de l'élève) :

Code postal :

Ville :

E-mail (obligatoire) :

Tél. Fixe :

Tél. Port :

Profession :

2nd Parent

Nom et prénom :

Adresse (si différent de l'élève) :

Code postal :

Ville :

E-mail (obligatoire) :

Tél. Fixe :

Tél. Port :

Profession :

FICHE D'INSCRIPTION

Cochez-la(les) formation(s) envisagée(s)

CYCLE DÉCOUVERTE – à partir de 5 ans - Pédagogie sans pratique d'instrument

- 1^{ère} année (à partir de 5 ans)
 2^{ème} année (à partir de 6 ans)

1^{er} CYCLE – à partir de 7 ans – Durée : 3 à 5 années

Débutant (Passeports) - FM et Mini-Opéra obligatoires

Choix d'instruments (cf p5) :

1.
2.
3. (facultatif)

1^{ère}, 2^{ème} année – **FM et Mini-Opéra obligatoires**

Instrument : / Niveau : / Niveau FM :

3^{ème}, 4^{ème} année (Fin de Cycle) – **FM et Pratique collective obligatoires**

Instrument : / Niveau : / Niveau FM :

2^{ème} CYCLE – Durée 3 à 5 ans (sous validation de l'Enseignant et de la Direction)

Traditionnel - **FM et 1 Pratique Collective obligatoire** : *Cursus Classique de la Fédération*

Instrument : / Niveau : / Niveau FM :

Renforcé - **FM et 1 Pratique Collective obligatoire** : *Cursus plus exigeant (cours individuel 3/4h)*

Instrument : / Niveau : / Niveau FM :

Adapté - **FM OU Pratique Collective obligatoire** : *Projet Personnel, Pas d'examen*

Instrument : / Année : / Niveau FM :

3^{ème} CYCLE – Durée : 2 à 3 ans (sous validation de l'Enseignant et de la Direction)

Traditionnel - **FM OU Pratique Collective obligatoires** : *Cursus Classique de la Fédération*

Instrument : / Niveau : / Niveau FM :

Adapté - **FM OU Pratique Collective obligatoires** : *Projet Personnel, Pas d'examen*

Instrument : / Année : / Niveau FM :

Pratique(s) Collective(s) : Discipline Principale ou Complémentaire

- Orchestre Junior – Instrument :
- L'Atelier (Ensemble Adultes) – Instrument : Avec FM
- Harmonie Municipale d'Ornans (HMO) – Instrument :
- Diapason (Chœur Mixte) – Voix : Avec FM
- FM Ornans FM Tarcenay
- Autres (préciser) :

2^{ème} Instrument (sous la validation de la Direction)

- Instrument et niveau :

Contrat d'engagement entre les adhérents et l'EMIPO

Article 1 : Assiduité et règlement (cf Règlement Intérieur)

1. Suivre tous les cours régulièrement qu'ils soient en présentiel ou visioconférence. Toute absence doit être excusée par téléphone un courriel adressé au(x) professeur(s) concerné(s) et à la direction de l'EMIPO : emipo@orange.fr
2. Participer aux actions pédagogiques et culturelles ponctuelles proposées par l'EMIPO (spectacles, répétitions et cours occasionnels), ces actions faisant partie intégrante de la formation.
3. Dès lors que les cours en visioconférence ou en présentiel ont débuté (à partir du 13 septembre 2021) – ou à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint pour les nouveaux élèves – et sauf cas de force majeure (qui devra impérativement être justifié), **le montant de l'année scolaire est intégralement dû**. L'EMIPO s'engage à maintenir sa qualité d'enseignement.

Article 2 : Règlement Général sur la Protection des Données

Le contact avec les élèves et parents est précieux pour l'EMIPO et nous apprécions de partager avec vous nos contenus relatifs à l'organisation et l'actualité musicale et associative.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en application le 25 mai 2018, renforce vos droits et en crée de nouveaux.

Dans le cadre de cette nouvelle loi européenne sur la protection des données personnelles, voici la politique de confidentialité de l'EMIPO :

Nous maintenons un **niveau de protection élevé** de vos données personnelles et nous en préservons la confidentialité.

- Nous vous garantissons que vos données personnelles **ne sont pas distribuées ni vendues !**
- Vous pouvez avoir accès à vos données personnelles **sur simple demande**.

Le traitement de vos données est exclusivement fondé sur votre **consentement**, vous êtes libre de vous désabonner à tout moment.

Article 3 : Autorisation d'utilisation de l'image et des prestations de l'élève (sur 10 ans)

Les adhérents autorisent l'EMIPO à :

- Photographier ou filmer l'élève dans le cadre des activités de l'EMIPO, ainsi que permettre la prise de vue représentant l'élève par des journalistes ou photographes ;
- Imprimer, reproduire, éditer, publier et diffuser ces images dans le cadre des publications écrites et multimédias de l'EMIPO (dépliants, plaquettes, affiches, magazines, vidéos, site Internet, réseaux sociaux...);
- Enregistrer les événements pédagogiques et culturels organisés par l'EMIPO auxquels participe l'élève et accepter que le résultat sonore puisse figurer sur tous les supports de publications multimédias de l'EMIPO (vidéos, Internet, ...);

L'EMIPO s'engage à utiliser ces images dans le respect absolu de l'image de la personne et non à des fins pouvant lui porter préjudice.

À _____, le __ / __ / 2021 L'EMIPO _____ L'élève _____ Le responsable légal _____

Cochez votre mode de paiement

Chèque bancaire ou virement à réception de la facture Règlement total de la 1ère facture avant le 10 décembre 2021 ; de la 2nd avant le 10 mars 2022.

Chèques Vacances



Règlement par prélèvement automatique réparti en 9 échéances (Mandat à remplir)

Mandat déjà en place, ne pas remplir

Comment procéder ?

- A ne remplir que si 1^{er} mandat ou si changement de coordonnées bancaires.
- Remplir et signer le mandat SEPA ci-dessous.
- Joindre un RIB.
- Renvoyer le tout à : EMIPO - 7 rue Edouard Bastide - 25290 ORNANS
- C'est également à cette adresse que vous devez nous faire parvenir vos éventuelles demandes de modification, de réclamation ou d'annulation concernant le présent mandat.

EMIPO

Mandat de Prélèvement SEPA

Nom et adresse du créancier :

Ecole de Musique Intercommunale du Pays d'Ornans
7 rue Edouard Bastide 25290 ORNANS

Identifiant Créancier SEPA :

FR44ZZZ619436

Nom et Prénom du souscripteur :

Titulaire du compte bancaire

NOMPRENOM.....

Numéro et nom de la rue

Code Postal Ville.....

Pays

Coordonnées de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

Type de paiement : Paiement répétitif

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EMIPO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EMIPO.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

L'information de la date et du montant du ou des prélèvements pourra vous être communiquée au plus tard 5 jours avant la date de paiement par votre banque.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A Le __ __ 2021

Lieu

JJ/MM/AAAA

Signature obligatoire du titulaire du compte à débiter

DISCIPLINES ENSEIGNEES

LA FORMATION MUSICALE (FM)

Cela inclut :

- **La Théorie Musicale** : Analyse de partition, lecture mélodique et rythmique
- **Culture Musicale** : Histoire de la musique
- **Education Musicale** : Apprentissage en groupe
- **Sensoriel** : Rythme par le corps / Chant

Pédagogie enseignée dès le début de l'apprentissage au niveau le plus confirmé.
Pédagogie adaptée pour les enfants et les adultes.

LES INSTRUMENTS

Les Vents

Les bois (à Ornans) : Clarinette ; Flûte Traversière ; Saxophone

Les cuivres (à Ornans) : Cor ; Trombone ; Trompette ; Tuba

Les Cordes

Les cordes frottées (à Ornans) : Violon ; *Violoncelle**

* En fonction des demandes (minimum 4 élèves)

Les cordes pincées (à Ornans et Tarcenay) : Guitare

Les cordes frappées (à Ornans et Tarcenay) : Piano

Les Percussions

Les claviers : Glockenspiel ; Marimba ; Vibraphone ; Xylophone (à Ornans)

Batterie (Ornans)

PRATIQUES COLLECTIVES

- L'Orchestre junior : s'adresse aux élèves instrumentistes à vent et percussionnistes en cursus.
- L'Atelier (Orchestre des jeunes élèves adultes)
- L'Harmonie Municipale d'Ornans : s'adresse aux élèves instrumentistes à vent et percussionnistes en cursus ainsi qu'aux musiciens amateurs confirmés de tous âges.
- Diapason, la Chorale Mixte du Pays d'Ornans est ouverte à tous, élèves en cursus ou toute personne de tout âge désirant chanter
- Le Mini Opéra, Chœur d'enfants.
- Les divers ensembles instrumentaux : Violons, Cuivres, Bois...

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'Équipe est composée des professeurs sous l'impulsion du directeur. Ils se réunissent en conseil pédagogique afin d'organiser les cursus, projets artistiques et améliorer l'enseignement dispensé à l'EMIPO.

DIRECTION DE L'EMIPO

Laurent COMTE

LA FORMATION MUSICALE (FM)

Loïc SEBILE ; Raphaël WILLER ; Mali ZIVKOVIC

LES INSTRUMENTS

Clarinete : Marion DREYER

Flûte Traversière : Nelly FRITSZCH

Saxophone : Florent HAAS et Laurent COMTE

Cor : Maëlle RICHARD

Trombone/Tuba : Raphaël WILLER

Trompette : Stéphane KUMOR

Violon : Natalia PETROVA

Guitare : Eric SANTATO

Piano : Catherine BOICHUT et Riorita POINTURIER

Batterie et Percussions : Bertrand PETIT-MAIRE

PRATIQUES COLLECTIVES

- L'Orchestre junior : Loïc SEBILE
- L'Atelier : Loïc SEBILE
- Diapason : Mali ZIVKOVIC
- Le Mini Opéra : Loïc SEBILE

- L'Harmonie Municipale d'Ornans : Jean- Marc GUINCHARD



L'ASSOCIATION

L'EMIPO est une association loi 1901 ayant pour but le développement de l'enseignement musical et de favoriser la musique d'ensemble, la pratique instrumentale et le chant choral par le biais de projets pédagogiques et culturels.

Elle contribue également à promouvoir dans les milieux scolaires et extra-scolaires la culture musicale par des actions d'animation et de sensibilisation.

Un Bureau (élu par le conseil d'administration) et le Directeur se réunissent régulièrement afin de donner du dynamisme à l'EMIPO.

- *un.e président.e* : Béatrice BOUQUET
- *un.e vice-président.e* : Léon BÔLE
- *un.e trésorier.e* : Corinne GIRARD
- *un.e secrétaire* : Claire HEITZMANN

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est chargé d'administrer l'EMIPO.

Il est composé de :

I - 18 membres avec voix délibérative, dont :

- 6 membres de droit

- *trois membres du Conseil communautaire de la C.C.L.L.*
- *le Conseiller départemental du canton d'Ornans ou son représentant*
- *le Président de l'Harmonie municipale d'Ornans ou son représentant*

- 12 membres actifs

- *10 parents d'élèves de l'École de Musique ou élèves de l'École de Musique, âgés de 16 ans au moins, avec, comme critère minimal, un représentant de chaque lieu d'activités.*
- *2 présidents d'associations musicales des communes adhérentes à la C.C.L.L.*

II - 3 membres avec voix consultative

- *le Directeur de l'École de musique*
- *le Chef de musique de l'Harmonie Municipale d'Ornans ou son adjoint*
- *un représentant des professeurs*

Le Conseil d'administration est renouvelable par tiers, chaque année lors de l'Assemblée Générale, sauf les membres de droit, qui sont attachés à la durée de leur mandat électif.

Le Président est chargé de représenter l'association dans tous les actes de la vie civile.

Le trésorier veille à la régularité des opérations financières engagées pour la gestion de l'association

Ils ont par décision du Conseil d'administration délégation de signature pour engager l'association dans tous les actes qui ne sont pas dévolus

Le secrétaire tient à jour les registres légaux de l'association, convoque, à la demande du président, les assemblées générales et les réunions du conseil d'administration.

TARIFICATION

Chaque année la tarification de l'EMIPO fait l'objet d'une délibération en conseil d'administration :

	Tarifs mensuels (sur 9 mois) 2020 - 2021		Tarifs annuels 2020 - 2021		
	Règlement sur 9 mois par prélèvement automatique de décembre 2020 à aout 2021				
	CCLL	Extérieur à la CCLL	CCLL	Extérieur à la CCLL	
/Cycle découverte 1ère année et 2ème année (enfants agés de 5 à 7 ans) /Mini-Opéra	(1)	8,80 €	8,80 €	79,20 €	79,20 €
Formation Musicale (solfège) Sans pratique(s) collective(s) Sans apprentissage instrumental	(2)	22,00 €	29,00 €	198,00 €	261,00 €
Apprentissage instrumental : Flûte Traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Cor d'Harmonie, Tuba, Guitare, Violon + Formation Musicale (solfège) + Pratique(s) collective(s)	(3)	43,00 €	57,00 €	387,00 €	513,00 €
Adultes (sauf étudiants)	(4)	55,00 €	69,00 €	495,00 €	621,00 €
Apprentissage instrumental : Piano, Percussions, Batterie + Formation Musicale (solfège) + Pratique(s) collective(s)	(5)	48,00 €	61,00 €	432,00 €	549,00 €
Adultes (sauf étudiants)	(6)	59,00 €	73,00 €	531,00 €	657,00 €
Pratiques collectives : Atelier, Orchestre Junior, Diapason. + Formation Musicale (solfège) Sans apprentissage instrumental	(7)	10,00 €	10,00 €	90,00 €	90,00 €
Musiciens HMO	(8)	6,00 €	6,00 €	54,00 €	54,00 €
Adhésion (par famille)	(9)	3,00 €	3,00 €	27,00 €	27,00 €
SEAM (redevance pour la photocopie d'ouvrages musicaux) (par élève)	(10)	0,91 €	0,91 €	8,20 €	8,20 €
Location d'instrument : flûte - clarinette - saxophone - cor - trompette - trombone - tuba	(11)	15,00 € / MOIS	15,00 € / MOIS	15,00 € / MOIS	15,00 € / MOIS

Pour le cours de Formation Musicale, l'acquisition d'un manuel est probable. Celui-ci sera commandé directement par l'école de musique et refacturé (environ 20-30 €).

Location Instrument

Première année : 50% soit 7.5 €/mois

A partir de la seconde année : 15€/mois

Un contrat de location a été mis en place. Il est à traiter avec la direction sur prise de rendez-vous.

Pratique d'un second instrument

Frais pédagogiques à moitié prix sur la pratique la moins chère.

Assurance

Tous les instruments sont assurés par l'école de musique (instruments personnels ou appartenant à l'EMIPO). En cas de vol ou d'accident, seul le montant de la franchise est à la charge de l'élève. Dans le cas d'un vol ou sinistre que l'assurance de l'EMIPO ne couvrirait pas, les frais de réparation ou de remplacement sont à la charge de l'élève.

Tarif dégressif (concerne uniquement les pratiques instrumentales) : Abattements de 10% pour la 2ème inscription, 20% pour la 3ème inscription et 30 % pour la 4ème inscription dans une même famille.

